

Concept de sélection pour participer aux European Games Minsk 2019

Version: 10.12.2018

Pour une meilleure lisibilité, on renonce à utiliser simultanément les formes masculines et féminines. Toutes les désignations personnelles s'appliquent également aux deux sexes.

1 Base

Les directives de qualification définies par la fédération internationale et par l'EOC (European Olympic Committee) ainsi que les critères de performance pour les European Games Minsk 2019 de Swiss Olympic constituent la base du présent concept de sélection.

2 Date et type de manifestation

European Games Minsk 2019: 14 – 30.06.2019

Compétitions d'athlétisme : 23 – 28.06.2019

(Aller: vendredi, 21.06.2019; retour: samedi, 29.06.2019)

La compétition organisée sous le nom „DNA“ (Dynamic New Athletics) est une compétition mixte par équipe.

Les disciplines suivantes sont proposées au DNA:

- Hommes 100m
- Hommes 110m haies
- Hommes saut en hauteur (procédure knock-out)
- Femmes 100m
- Femmes 100m haies
- Femmes javelot (procédure knock-out)
- Femmes saut en longueur (procédure knock-out)
- Relais Mixed 4x400m
- Relais distances mixtes

3 Nombres de participants / Quota

3.1 Définition places de quota EOC

Au total 30 équipes de chacune 21 athlètes (places de quota) s'alignent au DNA Mixed Team. En tenant compte des résultats des CE Team 2017 (Vaasa), la Suisse occupe actuellement le rang 12.

Le nombre maximal d'athlètes est réglé comme suit:

| Discipline/ Event | Quota spécifique | Places de quota | |
|--|-----------------------|-----------------|--------|
| | | Hommes | Femmes |
| 100m | 1 athlète / 1 athlète | 1 | 1 |
| 100m haies | 1 athlète | | 1 |
| 110m haies | 1 athlète | 1 | |
| Lancer du javelot | 1 athlète | | 1 |
| Saut en longueur | 1 athlète | | 1 |
| Saut en hauteur | 1 athlète | 1 | |
| Relais Mixed 4x400m | 1 équipe | 2 | 2 |
| Relais distances mixtes 800m M / 600m W / 400m M / 200m W M: Hommes; W: Femmes | 1 équipe | 2 | 2 |
| Places fixes | | 15 | |
| Athlètes réserves (indépendamment Hommes/Femmes) | | 6 | |
| Total d'athlètes | | 21 | |

3.2 Conditions de qualification selon directives EA / EOC

Les règlements d'European Athletics (EA) / du European Olympic Committee (EOC) sont appliquées selon le document:

«Technical Regulations for the Minsk 2019 European Games; Version 28 mai 2018»
(sous réserve de changements)

Les conditions suivantes doivent impérativement être remplies pour une éventuelle participation:

- (1) Les athlètes nés après le 31.12.2003 n'ont pas le droit de participer.
- (2) Les athlètes intéressés doivent remettre jusqu'au 31.12.2018 à Swiss Athletics une candidature écrite contraignante pour participer aux European Games 2019
(Mail à: carlaspielmann@swiss-athletics.ch).

4 Sélections

4.1 Dispositions générales

La décision de sélection définitive est prise par le comité de sélection de Swiss Olympic.

4.2 Critères de sélection

Critère principal: la sélection est faite dans le sens de la meilleure équipe possible, en tenant compte des exigences posées par la plupart des nouveaux formats de compétition (par ex. disciplines techniques avec procédure knock-out, relais mixtes).

La sélection se fait sur la base des résultats réalisés en amont des European Games 2019. En raison de la date précoce de la décision, il s'agit des résultats de la saison 2018, des résultats de la saison en salle et des résultats du début de la saison Outdoor 2019.

4.3 Clause médicale

L'athlète a remis l'auto déclaration médicale et a rempli les obligations fixées dans l'auto déclaration médicale.

4.4 Commissions de sélection

La *commission de sélection de Swiss Athletics* est composée de:

- Jacky Delapierre (président de la commission)
- Matthias Gredig
- Andreas Hediger
- Daniel Vögeli
- Pablo Cassina
- Chef Sport de performance Swiss Athletics: Philipp Bandi
- Président Swiss Athletics: Christoph Seiler

Le *comité de sélection de Swiss Olympic* est composé de:

- Ralph Stöckli, Chef de Mission
- Dominik Pürro
- Florian Perry

Le comité de sélection de Swiss Olympic garantit que la proposition de sélection de la fédération faïtière respecte et contient les critères et les directives cités ci-dessus et prend la décision définitive de sélection sur la base de la proposition de la fédération faïtière.

5 Communication

Le concept de sélection est signé en deux exemplaires. Le récapitulatif des critères sera publié sur la page d'accueil de Swiss Olympic après approbation par le Teamchef de Swiss Olympic.

La fédération faïtière garantit que les athlètes et les entraîneurs concernés ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection. De plus Swiss Athletics organise une manifestation d'information le 14 décembre 2018 pour présenter dans les détails le nouveau format de compétition DNA.

Une fois que le comité de sélection Swiss Olympic a approuvé la sélection, le Chef de Mission informe le Teamchef oralement. Le Teamchef oriente également oralement les athlètes concernés (même en cas de réponse négative). Le Chef de Mission et le Teamchef fixent le moment du communiqué, préparé et publié par Swiss Olympic. La communication au sein de la fédération faïtière incombe au Teamchef, qui doit respecter le délai de blocage.

6 Calendrier

| | |
|--|------------|
| Début de la période de sélection selon 4.2 | 01.01.2018 |
| Fin de la période de sélection selon 4.2 | 15.05.2019 |
| Proposition de sélection à Swiss Olympic | 16.05.2019 |
| Sélection par Swiss Olympic | 17.05.2019 |
| Communication de la sélection | 20.05.2019 |

Berne, le

SWISS OLYMPIC



Ralph Stöckli
Chef de Mission & Head Coach 2019



Florian Perré
Assistant Head Coach 2019

Swiss Athletics



Christoph Seiler
Président

Swiss Athletics



Peter Haas
Teamchef Minsk 2019